



HAUT COMMISSARIAT

**Discours de Monsieur le Haut-Commissaire de l'OMVS
Monsieur le Secrétaire Général de l'OMVS,**

Messieurs les Représentants de l'AFD et de la FAO,

**Messieurs les Directeurs Généraux de la SOGED, SOGEM,
SOGENAV et SOGEOH,**

**Madame et Messieurs les Coordonnateurs des Cellules
Nationales OMVS,**

**Messieurs les Conseillers, Directeurs et Représentants des
Structures Nationales en charge de l'Agriculture, de
l'Economie et des Finances,**

**Messieurs les Directeurs et Cadres du Haut-Commissariat,
Chers invités,**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présence à cet atelier de validation du Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées (PARACI) dans le Bassin du Fleuve Sénégal. Cette présence traduit votre engagement collectif pour l'atteinte d'un des objectifs majeurs de l'OMVS, à savoir la sécurité alimentaire de nos Etats-membres en particulier, et de la sous-région, en général.

Notre Organisation créée en 1972 est le fruit d'efforts collectifs et conjugués de nos Autorités.

L'organisation a réalisé des ouvrages majeurs, les barrages de Manantalli et Diama pour répondre entre autre à ce besoin de sécurité alimentaire.

Pour consolider les acquis, la Charte des Eaux a été adoptée en 2002 entraînant ainsi l'introduction d'aspects juridiques novateurs en vue de la mise en valeur durable et intégrée des ressources en eau et la protection de l'environnement.

Mesdames, Messieurs,

Il faut rappeler que dans l'espace OMVS, constitué de quatre (4) pays (République de Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), l'agriculture intervient dans le développement en tant qu'activité économique mais également comme moyen de subsistance des populations, surtout rurales.

En outre, la zone du bassin versant du fleuve Sénégal est marquée par une pauvreté importante où un pourcentage élevé des populations vit avec moins de deux dollars US par jour. Parmi les programmes mis en place par les Etats, l'irrigation dans le bassin versant du fleuve Sénégal occupe une place de choix.

Consciente de ces enjeux, la XIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Bamako le 25 avril 1998, avait instruit le Conseil des Ministres de formuler un Programme régional de développement hydro agricole axé sur les priorités nationales.

Mesdames, Messieurs

C'est ainsi que l'OMVS avait sollicité et bénéficié de l'assistance de la FAO en 2002/2003 pour l'élaboration du 1^{er} Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal (PARACI), qui a été étendu à la Guinée en 2010, suite à son adhésion à l'OMVS en 2006.

Ce plan d'action de 2010, représente une agrégation des actions retenues au niveau national avec un coût estimé à 1 140,05 millions USD.

Aussi, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Haut-Commissariat a mené de nombreuses actions dans le cadre du Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eau (PGIRE I). Ces interventions pour le développement de l'agriculture irriguée se sont consolidées, élargies et amplifiées dans le PGIRE II.

Et nous comptons maintenir cette dynamique d'appui aux Etats en vue de la sécurité alimentaire dans le bassin.

Mesdames, Messieurs,

Conscient que c'est par le développement de l'agriculture irriguée que seront atteints les objectifs de la sécurité alimentaire, que les chefs d'Etats et de Gouvernements ont lors de la Conférence, tenue à Nouakchott en 2013, par résolution No 0032/ER/XVème CCEG/NKT/2013, engagé le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats, à organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires techniques et financiers, pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du PARACI.

C'est dans ce cadre que le Haut-Commissariat de l'OMVS a sollicité et obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour l'actualisation du plan d'action de 2010 et l'accompagnement à l'organisation de la table ronde. Il s'agit principalement de :

- Mettre à jour le plan d'action à l'horizon 2025 ;
- Elaborer des fiches de projets à soumettre à la table ronde des Partenaires Techniques et Financiers;
- organiser la table ronde.

Mesdames, Messieurs,

L'objectif du présent atelier est la validation du Plan d'Action qui sera soumis au Conseil des Ministres élargi aux Ministres de l'Agriculture et des Finances pour adoption, avant d'être présenté à la table ronde des bailleurs de fonds.

Je voudrais rappeler que les rapports pays ont été actualisés en étroite collaboration avec les Services Techniques des Etats membres que je tiens à remercier pour leurs contributions.

En effet, le Plan d'action, objet de cet atelier de validation, est issu desdits rapports.

C'est pour moi l'occasion de remercier vivement nos partenaires dont l'assistance ne nous a jamais fait défaut. Nous comptons toujours sur eux, pour nous accompagner dans ce long processus de valorisation des ressources du Bassin du Fleuve Sénégal.

C'est le lieu de remercier les Directeurs Généraux de Sociétés dont l'implication à ce processus n'a jamais fait défaut.

Je sais également compter sur l'appui des services de nos Etats pour que cet objectif commun de sécurité alimentaire et de développement socioéconomique solidaire soit atteint.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux de l'atelier régional de validation du PARACI.

Je vous remercie